



Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 18 janvier 2021



LA RÉUNION S'EST TENUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE EN RAISON DES RESTRICTIONS
EN VIGUEUR DURANT LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19.

Présences

27 personnes présentes, dont 24 membres de la CLDR :

Monsieur BUSINE Ph., Président de la CLDR

Mesdames COFFERNILS L., CORONA-PIRET L., DELPORTE-DANDOIS M., DETRAIT-DEMECKELEER M-C., HENRY E. et HOC F.

Messieurs AELGOET M., BLAIMONT F., DECHAINOIS F., DUJEU D., FAIETA G., FRIPPIAT Th., GLOGOWSKI N., GOSSELIN J-Y., HERMAN J., MARCHAL M., MATAGNE J., MICHAUX F., PARISI B., POSTIAU A., SOUMILLON P., VAN DER MEIREN E. et WEETS G.

Madame BROUCKE I., Administration communale.

Mesdames LEMAIRE C. et MAITRE A., Fondation Rurale de Wallonie.

2 invitées :

Madame LIZIN Anne-Sophie, Conseillère communale.

Madame BACHY Myriam, Fondation Rurale de Wallonie.

14 personnes excusées, dont 13 membres de la CLDR : Mesdames BINATO L., COUTY C., DOGOT L., HEROLD S., HOTYAT E., KINDT F., MAHO Ch. ; Messieurs BRISON D., DEFACQZ Ch., MONNOYER N., MORAUX J-M., PAPART L., THONON R. ; Monsieur NICODEME L., SPW-DGARNE.

4 membres absents de la CLDR : Mesdames MARC M-P., PAPART V., PIANETTI D. ; Monsieur LEDECQ Ph.

Monsieur Busine, Bourgmestre et Président de la CLDR, accueille les participants à cette première CLDR organisée par vidéoconférence vu les conditions sanitaires qui n'autorisent pas la tenue de réunions en présentiel.

Madame LIZIN présentera les résultats de la consultation organisée par la locale Ecolo dans le cadre de l'aménagement de la Place Léon Gonthier à la place de Monsieur GLOGOWSKI ; l'ordre du jour a pour cela été modifié (point 4 devenu point 2 afin de pouvoir libérer Madame LIZIN avant la poursuite de la réunion). Madame BACHY de la Fondation Rurale de Wallonie a également été invitée à cette réunion ; elle remplacera Madame LEMAIRE durant son congé de maternité.



Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
2. Etat d'avancement de la future demande de convention DR (Place Léon Gonthier) & présentation par Mme Lizin des résultats de la consultation des riverains menée par la locale Ecolo
3. Etat d'avancement des deux projets en convention DR (ateliers ruraux et salle des Guichoux)
4. Etat d'avancement de la demande de convention DR (maison multiservices)
5. Retour sur l'examen des fiches-projets du lot récurrent
6. Présentation du Rapport annuel 2020 de l'ODR
7. Calendrier 2021 de la CLDR
8. Divers

Power-point de présentation de la soirée disponible pour les membres de la CLDR sur www.odr-gerpinnes.be/pages/espace-cldr/reunions-cldr.html

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Les membres de la CLDR approuvent le compte-rendu de la réunion du 9 mars 2020 sans réserve.

2. Etat d'avancement de la future demande de convention DR

Aménagement de la Place Léon Gonthier de Gerpinnes – fiche-projet 3.6 du PCDR :

La FRW rappelle l'**historique du projet** : La Commune a obtenu une convention-acquisition (60% de subsides Développement rural) pour l'acquisition du « bâtiment dit Belfius » en 2019 (phase 1 du projet). Elle doit introduire une demande de convention-faisabilité pour la phase 2 du projet avant juin 2024 (aménagement de la Place y compris la démolition du bâtiment). Au préalable, il faut **actualiser la fiche-projet** et établir l'estimation financière du projet en fonction des aménagements et du périmètre d'intervention.

La FRW résume les **éléments de consultation recueillis précédemment** :

- Réunion avec les riverains le 4 juillet 2018 : démonter le kiosque-murets-marchés, déminéraliser la place par un talutage engazonné et planté, installation de mobilier urbain ;
- Actualisation de la fiche-projet du PCDR fin 2018 : agrandissement et aménagement de la Place en vue de la création d'une zone de rencontre ouverte (via destruction de Belfius) avec un semi-piétonnier (ne pas supprimer l'offre en stationnement permettant l'accessibilité aux commerces du centre), installation de mobilier urbain, adaptation ou démontage du kiosque (peu utilisé) ;
- Réflexions de la CLDR du 6 février 2019 : avis partagés sur le démontage ou non du kiosque (à remplacer ou à modifier en tout cas), souhait de créer un espace ouvert depuis la rue principale, de bénéficier d'une place végétalisée en plein centre de Gerpinnes, d'avoir un espace convivial avec des bancs mais également des jeux pour les enfants, nécessité de prévoir quelques places de stationnement pour les voitures, vélos et motos.

La **procédure** prévoit notamment - pour tous les projets bénéficiant de subsides Développement rural - une présentation de l'avant-projet à la CLDR et aux riverains, mais aussi aux commerçants, utilisateurs etc. Les remarques émises lors de cette réunion permettront de modifier l'avant-projet avant sa présentation au(x) pouvoir(s) subsidiant.

Plusieurs membres de la CLDR regrettent que cette présentation ait été inscrite à l'ordre du jour (par le Président sur proposition de la FRW) car :

- Ils sont plusieurs à regretter certaines informations inscrites dans le courrier : « l'accent est principalement mis sur le stationnement », « le Collège nous a répondu que la participation citoyenne se vivait au travers de la CLDR, point ! », « avez-vous été contacté par la CLDR dans le cadre de l'aménagement de la place ? » ;
- Tout un travail a déjà été réalisé au sein de la CLDR et au début de l'ODR ; il y a eu pas mal de réunions où les gens ont eu l'occasion de se manifester mais les habitants n'y viennent pas nécessairement. Les membres ont le sentiment que tout ce travail réalisé importe peu pour ceux qui refont la consultation, que c'est contreproductif par rapport à tout ce travail fait jusqu'ici, qu'on remet en cause ce qui a été fait, ce qui met d'ailleurs la CLDR en porte à faux ;
- Ils estiment que la participation citoyenne pour la mise en œuvre des projets du PCDR doit être organisée par le Collège, à l'initiative de la CLDR et/ou du Conseil communal et avec l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie et ne pas voir celle-ci prise en charge par des groupements, individus ou partis politiques. Toutefois, ils en ont tout à fait le droit ;
- Ce précédent pourrait encourager d'autres consultations par les membres et groupements ; décrédibilisant ainsi le travail et le rôle de la CLDR.
- C'est pourquoi, **il est demandé à l'avenir de ne plus présenter en réunion les résultats des consultations menées via des « initiatives personnelles ».**

Présentation par Madame LIZIN, Conseillère communale, des résultats de la consultation des riverains menée par la locale Ecolo :

- **Méthode :** Le parti a distribué en novembre 2020 un courrier ainsi qu'un questionnaire dans les boîtes aux lettres de la Place Gonthier, de la rue Gaston Lebon et de la rue Léon Bockoltz. La « boîte à idées » se trouvait rue G. Lebon, au domicile d'un membre de la locale Ecolo, désigné personne-relais ;
- **Sondage :** Les rencontres physiques n'étant pas permises en période de Covid-19 ; un questionnaire était distribué en version papier et un QRcode renvoyait à une version numérique disponible en ligne jusqu'au 10 décembre 2020.

La locale Ecolo encourage la CLDR à organiser des rencontres/consultations spécifiques pour les riverains, en diversifiant les modes de consultation.

- **Réponses obtenues :** 18 questionnaires reçus - 4 de la Place Gonthier, 10 rue Lebon et 4 rue Bockoltz.
- **Tendances :**
 - o Craintes exprimées quant à la démolition de l'ancienne banque créant une ouverture vers l'Avenue Albert 1er : augmentation du bruit (nuisances sonores) et perte du caractère intime de la Place (que les habitants veulent préserver), augmentation de la circulation et du stationnement. *Le quartier est dynamique et organise notamment des repas entre voisins ; souhait de voir la Place accessible uniquement pour la « circulation locale » ;*
 - o Souhait d'augmenter la verdure et le nombre de bancs ;
 - o 8 non, 1 abstention et 8 oui à la question « estimez-vous que le nombre de places de stationnement est suffisant pour les riverains actuellement ? ». *Plusieurs maisons ont été transformées en appartements de location, augmentant ainsi le nombre de places occupées par les riverains.*

Après discussions, le Président de la CLDR demande à la locale Ecolo de bien vouloir **lui remettre un « rapport écrit » de cette consultation, rapport qui sera soumis à l'auteur de projet.**

Il invite à ne pas se focaliser uniquement sur la place mais à avoir une vision plus globale. Le caractère intime de la place est assez évident. Il faut voir l'intérêt général et pas uniquement les riverains. La FRW précise qu'il y a aussi les utilisateurs, les commerçants... tous les usagers de cet espace public.

La CLDR choisit, sur proposition du Président, de retenir les éléments suivants pour l'actualisation de la fiche-projet : veiller à préserver le caractère « intimiste » de la Place Léon Gonthier, à limiter le bruit provenant de l'Avenue Albert 1^{er} (après démolition du bâtiment Belfius) et à chercher d'y limiter la circulation.

Un membre propose d'y apposer une plaque informative, expliquant qui est Léon Gonthier, l'instituteur qui créa durant l'occupation de 1942, la « Jeune Marche » réunissant les jeunes garçons de l'école.

La volonté du Collège est de ne pas nommer d'auteur de projet externe, mais de confier ce travail au bureau d'études de l'Administration communale, qui compte 2 architectes et 2 techniciens en construction. Il est proposé d'y associer également le Conseiller en environnement, qui est paysagiste.

3. Etat d'avancement des deux projets en convention DR

Création d'ateliers ruraux à Gougnies – fiche-projet 34 du premier PCDR : Mai 2020, réunion du comité d'accompagnement avant-projet avec la DGO3. Octobre 2020, projet d'avenant financier et temporel (+220.700€ de subsides DR) approuvé par le Conseil communal. La Commune est en attente de la signature de cet avenant par la Ministre de la Ruralité et de l'approbation de l'avant-projet par la DGO3. Elle pourra ensuite passer au stade projet afin d'introduire la demande de permis d'urbanisme et réaliser les plans, cahier des charges, métrés.

Aménagement de la salle des Guichoux à Joncret en Maison de village et aménagement des abords– fiche-projet 1.7 du PCDR : Mai 2020, réunion du comité d'accompagnement avant-projet avec la DGO3 et UREBA qui sont les deux pouvoirs subsidiants. Septembre 2020, approbation de l'avant-projet par la DGO3. Décembre 2020, demande de permis d'urbanisme introduite mais jugée incomplète car une procédure d'ouverture de voirie est demandée pour la création du parking public. Monsieur Busine présente les plans introduits dans la demande de permis : ceux-ci prennent en compte les demandes exprimées lors de la présentation de l'avant-projet à la population et à la CLDR en novembre 2019, celles du riverain principal (rencontre organisée début 2020) ainsi que les remarques émises par les pouvoirs subsidiants sur le dossier technique.

La question est posée de savoir quand le théâtre pourra disposer de la salle, mais il est difficile de donner une réponse au vu du parcours administratif de ce dossier et l'impossibilité de scinder en deux les travaux de la maison de village et ceux de la création de l'espace de convivialité et de stationnement.

4. Etat d'avancement de la demande de convention DR

Création d'une maison multiservices à Gerpinnes-centre– fiches-projet 2.12 et 3.4 du PCDR : Juillet 2019, signature du compromis de vente pour le bâtiment situé Place de la Halle. Juillet et octobre 2019, réunions de coordination avec les deux pouvoirs subsidiants (la DGO3 et le Commissariat Général au Tourisme). Février 2020, signature et approbation du projet de convention-faisabilité DR et de la demande de subsides CGT par le Conseil communal. Juin 2020, annonce par la Ministre du DR d'un moratoire sur les demandes de convention-acquisition et de convention-faisabilité. Octobre 2020, entrée en vigueur de la nouvelle circulaire DR. Novembre 2020, signature et approbation du nouveau projet de convention-acquisition et faisabilité par le Conseil communal. *Ce nouveau projet intègre la modification du taux de subventionnement DR suite à l'entrée de la nouvelle circulaire : 60% et non plus 80% de subsides pour l'acquisition, soit une perte de 52.000€*

de subsides pour la mise en œuvre de ce projet. 16 décembre 2020, le projet de convention a été accepté par le Gouvernement wallon. La Commune est en attente de la signature de la convention-acquisition (101.000€) et faisabilité (20.000€) par la Ministre de la Ruralité pour pouvoir signer l'acte de vente. Elle est également en attente de l'approbation de la subvention CGT (57.000€ pour l'acquisition) par la Ministre du Tourisme, attendue probablement en mars 2021. *La Ministre attendait de savoir si les subsides DR étaient accordés pour ce projet.*

Concernant ce dernier point, Monsieur Busine précise qu'il vient d'adresser un courrier à la Ministre de Bue pour se rappeler à sa bonne intention. Le propriétaire est quelque peu rassuré par l'accord du Gouvernement wallon sur la convention DR. En attendant, la Commune loue ce bâtiment. A une question posée, Monsieur Busine répond que le compromis de vente comprend bien un délai et une condition suspensive (l'obtention des subsides).

5. Retour sur l'examen des fiches-projets du lot récurrent

Un travail en ligne a été réalisé durant le confinement imposé par le Covid-19 afin de permettre aux membres de la CLDR d'examiner les fiches-projets du lot récurrent ; fiches qui contiennent toute une série de « pistes de réflexion » à étudier pour la mise en œuvre de ces 30 projets.

1° étape : Sondage en ligne du 28/06/2020 au 05/07/2020 : Ce sondage invitait les membres de la CLDR à déterminer la pertinence, la faisabilité et la priorisation des 30 fiches-projets et de faire part de leur souhait de s'impliquer dans la réflexion et la mise en œuvre de ces projets. 19 membres de la CLDR ont répondu à ce sondage.

2° étape : Sélection de 5 fiches-projets prioritaires : Sur base de ce sondage, la FRW a retravaillé les fiches-projets « R2. Protection des milieux naturels », « R7. Tri des déchets et incivilités », « R10. Renforcement des liens entre les quartiers isolés et les noyaux urbanisés », « R16. Promotion de l'agriculture » et « R21. Entretien et promotion des sentiers ». Les « pistes de réflexion » de ces 5 fiches-projets prioritaires ont été déclinées en autant de « fiches-action ».

3° étape : Travail en ligne du 15/07 au 15/08/2020 via un document commun partagé : Les membres de la CLDR étaient invités à compléter et commenter les 5 fiches-projets, de manière à déterminer, pour chaque « fiche-action » : la justification et la description du projet, les localisations possibles, les partenaires potentiels et à remettre un avis personnel sur cette fiche-action. Ils pouvaient également proposer de nouvelles fiches-action répondant aux objectifs du projet. 1 seul membre de la CLDR a réalisé ce travail.

Les priorités qui ont été dégagées sont des thèmes sur lesquels la commune travaille déjà. A titre d'exemples, la procédure d'acquisition des carrières Marmor (avec un objectif de protection des milieux naturels) est en cours, la commune planche sur un plan de mobilité, le GAL et d'autres groupements travaillent à promouvoir l'agriculture...

Une série d'actions sont menées ou à mener par des opérateurs locaux comme le PCDN, le Contrat Rivière, le GAL...

On relève que la période Covid a montré toute l'importance des projets de type liaisons, sentiers, ...

Les membres ne se prononcent pas pour l'instant quant aux suites qu'ils souhaitent donner à ce travail.

6. Présentation du rapport annuel 2020 de l'ODR

État d'avancement des projets :

Tableau récapitulatif de tous les projets du PCDR classés selon leur état d'avancement : réalisés, en cours, en attente, abandonnés et le tableau des initiatives nouvelles.

Un document, nommé « état d'avancement des projets du PCDR de Gerpinnes », est mis à jour chaque année afin de communiquer sur l'état d'avancement des projets du PCDR auprès de la CLDR (version 1) et de la population (version 2 sans programmation, publiée sur le site Internet www.odr-gerpinnes.be). Ce document a été transmis à la CLDR, avec la convocation, en demandant aux membres d'en faire la **lecture préalable à domicile**.

Les principales avancées sont passées en revue en séance et des informations sont apportées aux membres ; **des modifications sont ainsi apportées au document**. *L'état d'avancement 2020 des projets du PCDR ainsi finalisé par la CLDR est disponible sur www.odr-gerpinnes.be/pages/espace-cldr/reunions-cldr.html (version 1 interne pour les membres de la CLDR).*

Discussions et décisions sur certains projets du PCDR :

- **Réalisation d'un RAVeL entre Acoz et Mettet** – fiche-projet 1.3 du PCDR : Monsieur Busine présente les plans du pont qui permettra la connexion entre les lignes 137 et 138 à Acoz ; réalisés par l'auteur désigné. Une étude de stabilité a été faite (la structure sera en acier corten et l'assemblage se fera avec des parties en chêne) afin de permettre aux ambulances notamment d'accéder au RAVeL. La demande de permis d'urbanisme a été introduite, l'entrepreneur devrait pouvoir être désigné en fin d'année et les travaux auront donc lieu en 2022.
- **Prolongation du RAVeL jusqu'au centre-ville de Gerpinnes** – fiche-projet 2.6 du PCDR : La commune ne désespère pas de trouver une solution avec le propriétaire privé qui possède une partie de la ligne (le tronçon entre la rue J. Caramin et la rue A. Dancar). Son permis a été retrouvé, il n'a pas été bien exécuté et ouvre à des possibilités de discussions.
- **Création d'un réseau de sites naturels géré par les associations locales et création d'un rucher didactique** – fiche-projet 2.9 et 3.27 du PCDR : Il avait été demandé au PCDN l'année dernière de rediscuter de la pertinence et de la faisabilité de ces projets. Les membres du PCDN n'ont pas pu se réunir en 2020 ; la FRW a redemandé à l'Echevin de l'Environnement et au Conseiller en Environnement d'examiner ces projets en 2021. Il est suggéré d'organiser une rencontre entre les nombreux apiculteurs de l'entité pour voir si l'un ou l'autre serait prêt à faire visiter son rucher. L'idée est qu'ils échangent et travaillent ensemble pour mettre en œuvre ce projet. *NB : le groupe PCDN se réunit par vidéoconférence ce mardi 19 janvier 2021 et abordera notamment la question de la pertinence d'un projet de rucher didactique et la question des sentiers (idée de faire un timing pour leur entretien).* Un site pourrait éventuellement accueillir une ruche pour venir en aide aux apiculteurs de la commune quant ils ont des pertes.
- **Création d'un accès PMR à la bibliothèque communale** – fiche-projet 3.5 du PCDR : Certains habitants s'interrogent sur l'accessibilité de cet accès PMR et les possibilités d'y manoeuvrer pour les personnes en chaises roulantes (étroit et sans garde-corps) ; il est demandé que ce soit vérifié/testé.
- **Politique d'accès au logement** – fiche-projet R.11 du PCDR : Proximus a vendu son bâtiment d'Acoz au Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie. Cette opération est intéressante pour la

commune car elle permettra la création de logements locatifs supplémentaires sans investissement de sa part.

- **Abandon du projet de création d'un local de musique pour la fanfare royale d'Acoz** – fiche-projet 3.11 du PCDR : La CLDR considère ce projet comme « abandonné » au vu des travaux de rénovation (voir projet 3.50) et la réorganisation des locaux actuels ; l'association possède désormais assez d'espace pour ses répétitions.
- **Initiative nouvelle – Aménagement de la salle Brasseur de Loverval** : Des travaux de rénovation de la salle communale et de son annexe sont en cours : plafond, éclairage, création d'un sanitaire au rez-de-chaussée.

Etat d'avancement 2020 des projets du PCDR de Gerpinnes : 9 projets réalisés, 56 projets en cours, 38 projets en attente, 2 projets abandonnés et 2 nouvelles initiatives.

Rapport d'activités de la CLDR

Malgré la crise sanitaire liée au Covid-19, la CLDR a pu se réunir 2 fois en 2020 :

- CLDR du 16/01/2020 : Avis de la CLDR sur le prédiagnostic du Plan Communal de Mobilité,
- CLDR du 09/03/2020 : Préparation du rapport d'activités 2019.

La CLDR a également :

- réalisé un travail en ligne sur les projets du lot récurrent durant l'été 2020,
- été invitée par la FRW à la Quinzaine des Territoires Ruraux à Doische le 05/10/2020, sur le thème du patrimoine rural,
- été invitée à participer à l'enquête FRW « le confinement, et après ? », en juin 2020.

Activités annulées/non programmées en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 :

- CLDR du 11/05/2020 : Visite des ateliers ruraux d'Ellezelles, par la CLDR et le Conseil communal,
- CLDR sur l'état d'avancement des projets,
- Visite des Maisons de l'Entité de Perwez et d'Andenne, par la CLDR et le Conseil communal.

Programmation future des projets

La CLDR est invitée à proposer les futures demandes de convention Développement Rural ; chaque année, elle peut confirmer son choix ou le modifier en fonction des opportunités.

Les discussions ont porté sur :

- **Construction d'une Maison de l'entité à Gerpinnes et aménagement des abords :**
 - Les conséquences possibles de la crise sanitaire Covid-19 sur ce type d'infrastructures : les grands rassemblements pourraient être interdits ou alors, à contrario, il faudra développer ce type d'infrastructures pour assurer la distanciation sociale ;
 - La réflexion est toujours en cours sur la gestion, le fonctionnement et la rentabilité de l'infrastructure. La visite de la Maison de l'Entité de Perwez et de l'Espace Michel Boujenah à Andenne devraient permettre de répondre à certaines de ces interrogations ;
 - La remise en cause du choix du lieu inscrit dans la fiche-projet : pour certains, le terrain choisi, à côté du Parc Saint-Adrien est le dernier espace vert dans le centre de Gerpinnes (souhait de le préserver, voire d'y créer par exemple un arboretum) et il est situé en plein centre, à côté d'un

immeuble à appartement (bruit des véhicules). Pour d'autres, ce type de projet doit être centralisé et le terrain près du parc est le seul endroit intéressant qui est ressorti (suite à l'analyse réalisée par un auteur de projet qui a précédé l'organisation du concours d'architectes) ; c'est en tous cas ce qui a été réfléchi en son temps. La FRW souligne que le lieu peut être toujours être modifié tant que la fiche-projet n'a pas été activée.

- **Budget participatif :**

- La nouvelle circulaire DR a créé des dispositions pour l'octroi d'un budget participatif : sur proposition de la CLDR, la commune peut désormais solliciter une subvention de maximum 10.000€ tous les 2 ans avec un taux de subventionnement de 50% (1€ commune / 1€ Région wallonne) pour la mise en place d'un appel à projets.
- Le Conseil communal devra approuver les trois documents de référence : un règlement, un formulaire de candidature et une grille d'évaluation des projets et prendre en compte les conditions qui y seront listées ; *Ces documents sont en cours de rédaction par la DGO3.*

- **Aménagement de la Place d'Acoz :** Le revêtement tarmac est entièrement à refaire. Il est proposé de réaménager l'espace, de part et d'autre de l'église, de manière à renforcer la convivialité de ce lieu. Le point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin de permettre à la CLDR de commencer à réfléchir aux aménagements en vue de l'actualisation de la fiche-projet.

La CLDR fixe comme suit ses priorités :

- Procédure en cours - Création d'une maison multiservices à Gerpinnes-centre (fiches-projet 3.4 et 2.12) ;
- Si opportunité d'acquisition - Création d'une Place centrale à Villers-Poterie (fiche-projet 2.4) ;
- 2021 - Demande de co-financement DR pour l'octroi d'un budget participatif ;
- 2021 - phase 2 du projet Aménagement de la Place Léon Gonthier de Gerpinnes (fiche-projet 3.6) ;
- 2022 - Phase 2 du projet Aménagement de liaisons piétonnes dans le haut du centre historique de Gerpinnes et mise en valeur du vieux cimetière (fiche-projet 1.1) ;
- 2022 - Dernier tronçon du projet Création d'un RAVeL entre Acoz et Mettet (fiche-projet 1.3) ;
- 2022 - Aménagement de la Place d'Acoz (fiche-projet 3.17) ;
- 2023 - Construction d'une Maison de l'Entité à Gerpinnes et aménagement des abords (fiche-projet 1.6) ;
- 2023 - Prolongation du RAVeL jusqu'au centre-ville de Gerpinnes (fiche-projet 2.6) ;
- 2023 - Création de logements tremplins Place de la Scierie à Gerpinnes (fiche-projet 1.2) ;
- 2023 - Création d'ateliers ruraux à vocation commerciale Place de la Scierie à Gerpinnes (fiche-projet 2.11).

7. Calendrier 2021 de la CLDR

Deuxième réunion de la CLDR : Approbation de la fiche-projet actualisée de la Place Léon Gonthier, réflexions de la CLDR en vue de l'aménagement de la Place d'Acoz, état d'avancement des projets du PCDR (notamment la salle de Joncret, les ateliers ruraux et la maison multiservices), budget participatif (avancement de la réflexion du Collège et avis de la CLDR). *NB : Pour pouvoir fixer la date de cette réunion, il faut que le travail d'actualisation de la fiche-projet relative à la Place Léon Gonthier ait été fait.*

Visite des ateliers ruraux d'Ellezelles pour s'informer sur la gestion et le fonctionnement de ce type d'infrastructure.

Visite de la Maison de l'Entité de Perwez et de l'Espace Michel Boujenah à Andenne pour s'informer sur la gestion quotidienne et financière de ce type d'infrastructure.

8. Divers

Mise en place d'un Conseil consultatif des sentiers : Un membre a entendu parler du projet de création de ce conseil. Son objectif serait de répertorier et de nommer les sentiers existants ; une carte reprenant le nom de chaque chemin (les anciens ont souvent un nom pour ces chemins) sera alors réalisée. L'idéal serait qu'il y ait des personnes des différents coins de la commune qui collaborent à ce travail. Monsieur Busine souligne qu'on pourra peut-être en rouvrir certains mais que c'est une procédure très difficile. Par ailleurs, entretenir un chemin représente du boulot pour une commune. Il faudra donc être raisonnable et voir surtout la dimension liaison. Une personne souligne qu'il y a des personnes-ressources dans certains villages qui travaillent déjà là-dessus. Plusieurs membres se montrent intéressés par rejoindre ce groupe.

Mise en vente de la gare de Gerpinnes : Un membre informe le Collège que la gare de Gerpinnes est à vendre ; il met cette acquisition en lien avec les fiches-projet de prolongation du RAVeL jusqu'au centre-ville de Gerpinnes et celles relatives à l'aménagement de la Place de la Scierie. Il s'agirait d'une halte terminus car la voie vers Morialmé a été vendue ; ce bâtiment est très exigü.

Sentiers à Acoz : Un membre s'interroge sur l'existence juridique du sentier Courtiboret et sur le sentier entre le cimetière et l'école (dont les eaux arrivent rue de la Scavée). Monsieur Busine va se renseigner afin de pouvoir lui répondre si la servitude de passage existe toujours ou si elle s'est éteinte par prescription.

La CLDR acte les démissions de Madame Delphine DAUBY le 25/06/2020 pour raisons personnelles et de Monsieur Vincent Debruyne suite à sa démission du Conseil communal le 27/08/2020. Elle acte également le fait que Madame Françoise HOC, représentante citoyenne, est maintenant élue au Conseil communal. La CLDR est maintenant composée de 31 citoyens et 10 élus communaux, soit 41 membres ; il n'est donc pas prévu de relancer un appel à candidatures.

Entrée en vigueur de la circulaire ministérielle du 12 octobre 2020 relative à la mise en œuvre des Programmes Communaux de Développement rural : Celle-ci implique des modifications concernant, notamment,

- Le rythme d'approbation des demandes de nouvelles convention DR : sessions d'approbation les 1^{er} mars et 1^{er} septembre ;
- Les taux de subsidiation des projets : provision de 20.000€ (forfait) inscrite dans la convention-faisabilité et nouveaux taux et plafonds de subsides pour les travaux repris dans les conventions-réalisation ;
- Le Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR de Gerpinnes devra peut-être être modifié afin de comprendre au minimum les articles prévus dans le « modèle de ROI-type ». *En cours de rédaction par l'Administration ;*
- Les comptes-rendus de la CLDR devront être publiés sur le site web de l'ODR. *Les PV de l'année précédente et ceux de l'année en cours une fois ceux-ci approuvés.*

Demande de création de terrains de paddle sur l'entité : Monsieur Busine présente le projet de création de 2 terrains de paddle au TC de Gerpinnes : la demande de permis d'urbanisme est en cours, le projet bénéficiera de subsides Infrasports. Les jeux actuels seront déplacés, des arbres seront plantés le long de la route et des places de stationnement seront prévues le long de celle-ci. Un autre projet est en cours pour la construction de terrains de paddle au TC de Lausprelle. Le RCIT de Loverval est lui demandeur pour installer une bulle gonflable.

Fix My Street : Cette application gratuite de signalement développée par Be WaPP vise à améliorer l'espace public communal (dépôt clandestin, bulle à verre remplie, poubelle publique endommagée) en permettant aux citoyens de signaler et géo-localiser le problème rencontré. Walcourt et Froidchapelle ont lancé son utilisation, un membre s'interroge pour Gerpennes. Un projet similaire est en cours de développement par le GAL (mutualisation des frais de conception par une société privée entre les 4 communes, dont Walcourt) : une application permettant aux citoyens de transmettre des informations au Service travaux (dépôts clandestins, bulle à verre remplie, lampe de rue éteinte, nid de poule) ainsi que d'obtenir des informations (travaux, déviations, démarches à entreprendre). Cette application est développée avec les personnes de terrain, tels que les responsables des Services travaux.

Monsieur Busine, Bourgmestre et Président de la CLDR, conclut la réunion.

Myriam BACHY, Céline LEMAIRE, Anne MAITRE,
Fondation Rurale de Wallonie